Image not found or type unknown

Mandataire ad hoc inactif

Par **Iznogood77**, le **13/07/2016** à **09:45**

Bonjour,
Dans le cardée d'une liquidation judiciaire le TGI a nommé un mandataire ad hoc. Une mission lui a été confié, mais celui ci ne fait rien , cela fait maintenant 9 mois qu'il est inactif et ne répond ni aux e-mails ni aux courriers.
A t'il un délai legal pour agir ?
Peut on demander sa révocation du fait de son inaction?
Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés